



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 MAI 2010

DOSSIER N° 7 :
TARIFS DE LA SAISON
CULTURELLE 2010-2011

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le dix-huit Mai 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZOURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, MME BEGARDES, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. VALLEIX (à M. BLADOU) pour les dossiers N° 2 et 3, MME TRAORE (à MME SALIN), M. PRIKHODKO (à MME BORDES), MME ROCHARD (à MME BEGARDES)

Absents : MME MADELMONT, M. Michel VINCENT

Secrétaire : MME CAZOURANG

DOSSIER N° 7: TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2010-2011

RAPPORTEUR : MME MANDARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le projet de nouvelle tarification de la saison culturelle 2010 – 2011, à savoir :

1-CATEGORIES DE TARIFS A L'UNITE (en euros) : 3 catégories de spectacles :

	Tarif normal	Tarif réduit <i>3^{ème} âge, groupes de dix, comités d'entreprises</i>	Tarif spécial <i>scolaires, étudiants (moins de 25 ans), demandeurs d'emploi</i>
Spectacle A	30 €	22 €	12 €
Spectacle B	20 €	15 €	10 €
Spectacle C	10 €	8 €	5 €

Tarif enfant : pour les spectacles de catégorie A, 50 % du tarif spécial à partir du 2^{ème} enfant

Les usagers bénéficiant du tarif spécial acquièrent la qualité d'abonné dès l'achat simultané de trois spectacles

2- PRIX : ABONNEMENT INDIVIDUEL – A L'UNITE

	Tarif spectacle A à l'unité	Tarif spectacle B à l'unité	Tarif spectacle C à l'unité
De 3 à 5 spectacles pris	22 €	15 €	8 €
De 6 à 9 spectacles pris	18 €	13 €	7 €
De 10 à 14 spectacles pris	16 €	11 €	6 €

Une carte nominative sera délivrée et donnera droit à des « tarifs réduits » pour chaque spectacle supplémentaire pris en cours de saison

3-AUTRE TARIF – A L'UNITE (hors abonnement)

Tarif auditorium : Adulte : 8 €
Gratuit jusqu'à 18 ans

Tarif des mercredis des tout-petits : 2 € par enfant (avec 1 accompagnateur gratuit), 2 € par accompagnateur supplémentaire

Jeunesses Musicales de France (encaissement de ce tarif par l'organisateur)
Tarif unique pour spectacle l'après-midi : 4 €

Dans le cadre de notre partenariat avec la ville d'Arcachon, les abonnés des deux communes pourront bénéficier dans chacune des deux villes, sur présentation de leur carte, de tarifs réduits sur les spectacles de la saison culturelle 2010 - 2011

Dans le cadre de notre partenariat avec la ville de Bruges, les abonnés des deux communes pourront bénéficier dans chacune des deux villes, sur présentation de leur carte, de tarifs abonnés sur les spectacles de la saison culturelle 2010 - 2011.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE

Fait et délibéré le 18 Mai 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET